



*Direction des services techniques et
de l'aménagement*

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/GM/SL-220913-1270

ARRETE N° ARR/2022/ST/377

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre le **remplacement d'un poteau Télécom rue de Sailly à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour régler ce secteur,

ARRETONS

ARTICLE 1 : À partir du 28 septembre 2022 et ce, jusqu'au 31 octobre 2022, le stationnement considéré comme gênant sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 2 : À partir du 28 septembre 2022 et ce, jusqu'au 31 octobre 2022, la circulation fera l'objet d'une restriction par demi chaussée et sera régie par alternat manuel si nécessaire, au droit des travaux. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : À partir du 28 septembre 2022 et ce, jusqu'au 31 octobre 2022, la circulation des piétons sera déviée sur l'accotement opposé des travaux durant les heures d'intervention.

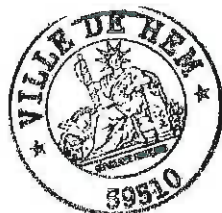
ARTICLE 4 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise VELARCOM à Dardilly (69).

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Métropole Européenne de Lille, à ILEO, à Ilevia, à la Sté Esterra, à l'entreprise VELARCOM – TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cedex.

Fait à HEM, le 15 SEP. 2022

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**



Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



DGS Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr - contact@ville-hem.fr